

NON AU PLAN SOCIAL AU MINISTRE DU TRAVAIL :

La CGT exige un poste immédiatement pour chaque agent-e qui souhaite rester dans nos services !

C'est une étape décisive dans la remise en cause des droits des agent-es qui est en train d'être franchie au ministère du travail.

La mise en place des Secrétariats généraux communs départementaux s'est traduite par des pressions renforcées et continues sur les agent-es concerné-es, plus de 350 au ministère, pour qu'elles et ils partent en préfecture. Malgré ces pressions plusieurs dizaines d'agent-es au niveau national, qui ont manifesté leur attachement au ministère du travail et à ses missions, ont refusé ce transfert.

Rappelons qu'à plusieurs reprises Madame Borne a déclaré que les départs se feraient sur la base du volontariat. Pourtant, à ces dizaines d'agent-es qui ont refusé de partir, aucun poste n'a été proposée, sauf rares exceptions.

Au mieux elles et ils ont obtenu des lettres de missions. Le modèle courant utilisé dans les différentes DIRECCTE précise que : « *il est mis fin aux missions actuelles de l'agent* ». Selon les cas, elles définissent des fonctions temporaires jusqu'au 1er août ou jusqu'au 31 mars. Il y est en outre précisé « *Votre rémunération est garantie pendant toute la durée d'exercice des missions prévues dans cette lettre* », donc au mieux jusqu'au 31 août 2021. Mais après ?

Il est également écrit dans ce « modèle » : « *Durant cette période vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé pour aider à bâtir un projet de reclassement* ». On, précise même aux agent-es « *Un point sur votre situation individuelle sera effectué avant l'été 2021 afin d'anticiper dans les meilleures conditions pour vous le terme de cette mission, s'il devait s'avérer qu'aucune solution définitive de reclassement au sien de la Direccte ou de la future DREETS ne soit identifiée* ». Il est ainsi annoncé à nos collègues que le ministère pourrait ne leur trouver aucun poste.

« Accompagnement personnalisé », « projet de reclassement », « point sur votre situation individuelle »... c'est le vocabulaire typique des PSE !

Des dizaines d'agent-es sont donc dans l'inquiétude, auxquels vont s'ajouter celles et ceux des services de la MOE qui vont refuser de partir dans les 6 plateformes inter régionales (Bobigny, Tulle, Avignon, Clermont Ferrand, Nanterre).

Dans le protocole d'accord d'accompagnement RH des agents, que la CGT a refusé à juste titre de signer car il ne garantissait rien, il est écrit page 8 que « *les agents demeurent libres d'accepter ou non ces propositions* ». Mais quelle est cette soi-disant liberté quand la direction écrit à un-e agent-e qu'au-delà du 31 août 2021 sa rémunération ne lui est plus garantie ?

Il existe des dizaines et des dizaines de postes vacants dans le ministère, dans tous les services déconcentrés, dans tous les départements. Il existe des centaines de postes « gelés » ou supprimés qui devraient être pourvus pour assurer un service public minimum. Depuis des années les services ont été saignées à blanc. En catastrophe le ministère a dû recruter des contractuel-les au statut ultra précaire pour faire face aux nouvelles tâches (activité partielle). Mais dans le même temps on veut « virer » des dizaines, voire des centaines d'agent-es.

Et les destructions d'emplois continuent en ce moment même : dans certains départements (une majorité ?), les préfectures ont décidé, aussitôt après la création des SGC, qu'il n'y aurait plus d'accueil physique (rappelons que nous

sommes un des derniers services déconcentrés de l'Etat à disposer d'un accueil physique des usagers), un « vol » pur et simple de postes !

Tous les agent-es sont concerné-es par l'introduction de ces méthodes bien connues dans le privé : les effectifs diminuent, puis c'est un plan de départ « volontaires », et enfin : « prends la porte et le plus vite possible ».

Cette situation se place dans un ensemble : la poursuite de la suppression de sections, la « densification » forcenée des locaux (à l'occasion des déménagements qui dans bien des départements accompagne la fusion avec les DDCS, DRJCS), avec une dégradation considérable des conditions de travail qui s'annonce.

Le 5 mars la CGT-TEFP sera reçue par Elisabeth Borne.

Nous allons exiger des postes tout de suite pour toutes et tous ces agent-es concerné-es, des postes dans les services du ministère du travail, et dans leur département actuel !

Nous allons exiger l'arrêt immédiat de cette entreprise de démolition du service public et des emplois des agent-es.

La CGT agira pour que le personnel, dans l'unité avec tous les syndicats, puisse défendre ses droits.

